

Comité technique**TC/58/13****Cinquante-huitième session
Genève, 24 et 25 octobre 2022****Original : anglais
Date : 6 octobre 2022****MODELE DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN FONDE SUR LE WEB***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***RESUME**

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.
2. L'UPOV a élaboré le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (voir : <https://www3.wipo.int/upovtg/>) pour mettre en œuvre les conseils relatifs à l'élaboration des principes directeurs d'examen figurant dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen". Une liste des caractères et des niveaux d'expression qui figurent dans les principes directeurs d'examen déjà approuvés après l'adoption du document TGP/7 ("caractères approuvés") est fournie dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.
3. Le TC est invité à noter
 - a) que les entretiens pour recueillir les informations concernant les exigences et la mise au point des nouvelles fonctions de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web débiteront en 2023,
 - b) que le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et la base de données des caractères approuvés sont en cours de transfert vers des serveurs en ligne, incluant une mise à niveau des nouvelles technologies en matière d'infrastructure et de programmation afin d'examiner les questions soulevées par les utilisateurs et d'en permettre l'utilisation pour élaborer les principes directeurs d'examen propres aux différents services, et
 - c) qu'une formation à l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web peut être organisée sur demande.
4. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC :	Comité technique
TG :	Principes directeurs d'examen
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupe(s) de travail technique(s)

5. Le présent document est structuré comme suit :

RESUME.....	1
ÉLABORATION DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN PROPRES AUX DIFFERENTS SERVICES.....	2
Identification des exigences pour la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.....	2
TRANSFERT VERS DES SERVEURS EN LIGNE.....	3
FONCTIONS SUPPLEMENTAIRES.....	3
Résumé des variétés indiquées à titre d'exemples utilisées dans des principes directeurs d'examen particuliers.....	3
Suivi des modifications apportées aux principes directeurs d'examen.....	3
FORMATION.....	4
Guide pour les utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.....	4

ÉLABORATION DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN PROPRES AUX DIFFERENTS SERVICES

6. La version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web a été conçue en vue de l'élaboration de principes directeurs d'examen pour l'UPOV. Elle a toutefois également été conçue de manière à ce que la version n° 2 permette aux membres de l'Union d'utiliser :

- a) les principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés, qui serviront de base aux différents services d'examen pour l'élaboration de leurs principes directeurs d'examen;
- b) le modèle et la base de données de caractères sur le Web, afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen en l'absence de principes directeurs d'examen de l'UPOV; et
- c) les principes directeurs d'examen propres aux différents services d'examen, élaborés à l'aide du modèle sur le Web, en tant que base d'élaboration des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

7. La version n° 2 comportera une fonction permettant aux différents services d'examen, tout en conservant la même structure, de modifier le texte du modèle qui servira de modèle à leurs propres principes directeurs d'examen; elle comportera aussi une fonction permettant aux différents services d'examen de convertir les principes directeurs d'examen de l'UPOV en leurs propres principes directeurs d'examen et d'apporter les modifications nécessaires.

Identification des exigences pour la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web

8. La version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web sera élaborée sur la base des exigences des différents services pour l'élaboration de leurs principes directeurs d'examen.

9. Le 11 novembre 2021, le Bureau de l'Union a publié la circulaire E-21/225 invitant les membres et les observateurs du Comité technique et des groupes de travail techniques à faire part de leur souhait de participer à des entretiens sur l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web pour l'élaboration des principes directeurs d'examen des différents services.

10. Les membres et observateurs ci-après ont fait part de leur intérêt : Australie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Kenya, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Viet Nam et Zimbabwe.

11. Des entretiens avec des membres de l'Union et des observateurs seront menés en 2023 afin d'étudier la manière dont les principes directeurs d'examen sont élaborés et utilisés par chaque membre ou observateur.

12. Le TC est invité à noter que les entretiens pour recueillir les informations concernant les exigences et la mise au point des nouvelles fonctions de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web débuteront en 2023.

TRANSFERT VERS DES SERVEURS EN LIGNE

13. Le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et la base de données des caractères approuvés sont en cours de transfert vers des serveurs en ligne. Le transfert sera achevé d'ici à 2023 et inclut une mise à niveau des nouvelles technologies en matière d'infrastructure et de programmation afin d'examiner les questions soulevées par les utilisateurs.

14. L'éditeur de texte enrichi actuel sera remplacé par un autre outil pour permettre aux utilisateurs de "glisser-déposer" des images. Le nouvel éditeur de texte enrichi permettra également d'ajuster la taille des images.

15. Les fichiers exportés à partir du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web au format Word seront améliorés, notamment en ce qui concerne la taille des tableaux et des images. Le nouvel éditeur de texte enrichi permettra un aperçu du format final pour les tableaux et les images.

16. Le transfert vers des serveurs en ligne remplacera également la technologie actuelle de connexion par les comptes de l'OMPI. Les comptes existants du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web seront transférés vers des comptes OMPi. De plus amples informations seront fournies aux utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web lorsque le transfert sera terminé.

17. Le TC est invité à noter que le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web et la base de données des caractères approuvés sont en cours de transfert vers des serveurs en ligne, incluant une mise à niveau des nouvelles technologies en matière d'infrastructure et de programmation afin d'examiner les questions soulevées par les utilisateurs et d'en permettre l'utilisation pour élaborer les principes directeurs d'examen propres aux différents services.

FONCTIONS SUPPLEMENTAIRES

Résumé des variétés indiquées à titre d'exemples utilisées dans des principes directeurs d'examen particuliers.

18. La note indicative 28 "(Chapitre 6.4) – Variétés indiquées à titre d'exemples", 2.2 " limiter le nombre au minimum" du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", explique que :

"Pour des raisons d'ordre pratique, il est recommandé de sélectionner la série de variétés indiquées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen de façon à que tous les caractères et leurs niveaux d'expression souhaités soient couverts par le plus petit nombre possible de variétés exemples. Cela signifie que, dans la mesure du possible, une variété doit être indiquée à titre d'exemple pour le plus grand nombre de caractères possible et ne doit pas être utilisée pour un seul caractère ou quelques-uns seulement."

19. Une nouvelle fonctionnalité sera mise au point dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web afin de générer la liste des variétés utilisées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen, pour aider les experts principaux à limiter le nombre de variétés utilisées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen.

Suivi des modifications apportées aux principes directeurs d'examen

76. À sa cinquante-quatrième session¹, le TWO a pris note de l'observation reçue avant la session qui proposait de faciliter le suivi des observations formulées et des modifications apportées aux projets de principes directeurs d'examen. Le TWO est convenu d'attendre que la mise en œuvre des modifications apportées au modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web avant d'examiner s'il convient de proposer de nouvelles mesures à cet égard (voir le paragraphe 76 du document TWO/54/6 "Report").

¹ Organisée en Allemagne et tenue par voie électronique du 13 au 17 juin 2022.

FORMATION

20. À sa cinquante-troisième session, le TC est convenu qu'une formation à l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web doit être proposée aux groupes de travail techniques pendant les ateliers préparatoires de la session ou les débats sur le point de l'ordre du jour relatif aux orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen. Le TC est convenu que la formation doit également comprendre des Questions fréquemment posées et des didacticiels destinés aux utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (voir le paragraphe 239 du document TC/53/31 "Compte rendu").

21. Une démonstration du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web a été faite le 21 avril 2021, suivie d'une séance de questions-réponses. L'enregistrement peut être consulté sur le site Web suivant : <https://www.youtube.com/user/upov/videos>

22. Le Bureau de l'Union fournit, sur demande, une assistance aux différents experts par courrier électronique et par l'intermédiaire de réunions virtuelles.

Guide pour les utilisateurs du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web

23. Les didacticiels relatifs aux rôles d'utilisateurs suivants sont mis à disposition dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web en cliquant sur le lien "Didacticiels" :

- Didacticiel Onglet Projets des experts principaux
- Didacticiel Onglet Observations des experts intéressés
- Didacticiel Onglet Examen des experts principaux



24. Vous pouvez également télécharger ces didacticiels en cliquant sur le lien ci-dessous : http://upov.int/export/sites/upov/tgp/en/tg_template_tutorial_complete.pdf.

25. *Le TC est invité à noter qu'une formation à l'utilisation du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web peut être organisée sur demande.*

[L'annexe suit]

CARACTERISTIQUES DU MODELE DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN FONDE SUR LE WEB

(Extrait du document TC/50/10 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil")

Le modèle de principes directeurs d'examen sera élaboré en deux phases distinctes, à savoir les versions n^{os} 1 et 2.

Version n° 1

La version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web sera pleinement fonctionnelle en vue de l'élaboration des principes directeurs d'examen de l'UPOV par les experts principaux et permettra aux experts intéressés de formuler des observations. La version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web sera achevée d'ici au début de l'année 2016, et une démonstration sera effectuée lors des sessions des TWP en 2016.

Caractéristiques

Les principales caractéristiques de la version n° 1 sont les suivantes :

- un projet de principes directeurs d'examen sera élaboré en ligne par les experts principaux à l'aide du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web;
- un modèle fixe, contenant le texte standard général applicable à tous les principes directeurs d'examen (voir le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", section 3.1 "Le modèle de principes directeurs d'examen");
- possibilité d'ajouter un texte standard supplémentaire (ASW) (voir le document TGP/7, section 3.2 "Texte standard supplémentaire (ASW) pour le modèle de principes directeurs d'examen");
- renvois à des notes indicatives (GN) (voir le document TGP/7, section 3.3 "Notes indicatives (GN) concernant le modèle de principes directeurs d'examen");
- une base de données des caractères (en anglais, français, allemand et espagnol) tirée des principes directeurs d'examen adoptés après l'adoption du document TGP/7/1 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (adopté en 2004) (voir le document TGP/7, annexe 4 "Liste des caractères approuvés");

La base de données contiendra toutes les informations du tableau des caractères, y compris les niveaux d'expression, les notes, les variétés indiquées à titre d'exemples, etc. Les caractères pertinents pourront être recherchés dans la base de données et un caractère pertinent sera intégré dans les principes directeurs d'examen et modifié ultérieurement, le cas échéant.

- Des champs où les experts intéressés pourront noter leurs observations en ligne, et une fonction d'affichage de l'ensemble des commentaires.
- Des options de sortie en format HTML, PDF ou Word.
- Version en anglais seulement.
- Outil de traduction du Tableau des caractères (chapitre 7).

Les caractères extraits sans changement de la base de données comprenant la liste des caractères approuvés seront indiqués et ne devront pas être traduits. S'agissant des autres caractères, les traducteurs pourront effectuer une recherche dans la base de données comprenant la liste des caractères approuvés et insérer les traductions requises. La traduction des autres chapitres des principes directeurs d'examen sera fournie séparément pour la version n° 1.

Version n° 2

La version n° 2 comportera les deux caractéristiques suivantes supplémentaires :

Traduction parallèle

Dans la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, les versions française, allemande et espagnole des principes directeurs d'examen seront établies automatiquement, en parallèle avec le libellé anglais du projet de texte standard, du texte standard supplémentaire (ASW) et des caractères extraits sans changement de la base de données comprenant la liste des caractères approuvés. Tout texte qui n'aura pas fait l'objet d'une traduction automatique sera signalé comme devant être traduit dans la langue concernée.

Principes directeurs d'examen propres aux différents services

La version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen sur le Web a été conçue en vue de l'élaboration de principes directeurs d'examen pour l'UPOV. Elle a toutefois également été conçue de manière à ce que la version n° 2 permette aux membres de l'Union d'utiliser :

- a) les principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés, qui serviront de base aux différents services d'examen pour l'élaboration de leurs principes directeurs d'examen;
- b) le modèle et la base de données de caractères sur le Web, afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen en l'absence de principes directeurs d'examen de l'UPOV; et
- c) les principes directeurs d'examen propres aux différents services d'examen, élaborés à l'aide du modèle sur le Web, en tant que base d'élaboration des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

La version n° 2 comportera une fonction permettant aux différents services d'examen, tout en conservant la même structure, de modifier le texte du modèle qui servira de modèle à leurs propres principes directeurs d'examen; elle comportera aussi une fonction permettant aux différents services d'examen de convertir les principes directeurs d'examen de l'UPOV en leurs propres principes directeurs d'examen et d'apporter les modifications nécessaires.

[Fin de l'annexe et du document]